

**INSCRIPTION AU CHANTIER SOLIDAIRE APA
- SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT –
Bénin, commune d'Abomey-Calavi, Les Jardins de l'Espoir
Du 2 août au 22 août 2021**

Chantier du 2 août au 22 août 2021 dans la commune d'Abomey-Calavi au sein des Jardins de l'Espoir (chantier thématique : sensibilisation à l'environnement), auprès de l'association Les Jardins de l'Espoir.

Frais de participation : 350€ (cotisation d'adhésion à l'association Afrique Pleine d'Avenir, logement, transport compris, hors weekend). Les frais de participation et les billets d'avion ouvrent droit à une défiscalisation.

Profil du volontaire

Nom	_____	Prénom	_____
Sexe	_____	Nationalité	_____
Date de naissance	_____	Lieu de naissance	_____
Téléphone	_____	N° de passeport	_____
Mail	_____	Profession / Etudes	_____
Adresse	_____		

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom	_____	Prénom	_____
Téléphone fixe	_____	Téléphone mobile	_____
Adresse	_____		

Allergies, groupe sanguin, handicaps ou besoins spécifiques

Inscriptions jumelées *(je souhaite être inscrit.e. avec les personnes suivantes)*

Comment avez-vous connu les chantiers solidaires APA ?

- Site web APA Autres site web Réseau professionnel Proches
- Réseaux étudiants Réseaux sociaux Je connaissais déjà l'association APA

Motivations

Pourquoi souhaitez-vous participer à un chantier solidaire ?

Quelles sont vos expériences dans le volontariat en France et/ou à l'étranger ?

Quelles sont vos qualités et compétences que vous jugez utiles pour cette expérience ?

J'accepte les conditions générales de participation aux chantiers solidaires APA énoncées ci-dessous. J'autorise l'ONG APA à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies me représentant réalisées pendant mon séjour, ainsi qu'à exploiter ces clichés. J'accepte que APA transmette mes coordonnées aux volontaires qui participent au même chantier que moi.

Je m'engage à m'acquitter des frais de participation au plus tard un mois avant le début du chantier.

Date :

Signature :

PLANNING DES ACTIVITES

	HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
SEMAINE I	MATIN 8h-12h	Arrivée Visite de la ferme Nettoyage des planches	Préparation des planches Semi des pépinières	Formation sur la culture des champignons Préparation des pailles	Formation sur l'élevage des volailles Nettoyage des enclos Fabrication des provendes bio	Préparation des étangs Achat et entretien des alevins	WEEKEND VISITE TOURISTIQUE	WEEKEND VISITE TOURISTIQUE
	PAUSE 12h-15h	PAUSE DEJEUNER ET SIESTE						
	APRES-MIDI 15h-18h	Prise de contact avec les enfants et ateliers ludo-éducatifs avec eux	Travail sur les planches avec les enfants	Culture des champignons	Atelier ludo-éducatif avec les enfants			

	HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
SEMAINE II	MATIN 8h-12h	Formation sur l'Arthémisia	Fabrication du compost bio	Culture des champignons	Nettoyage des enclos Nourrir les volailles Fabrication des provendes bio	Nettoyage des étangs Nourrir les alevins	WEEKEND A TORI POUR VISITER D'AUTRES FERMES	WEEKEND A TORI POUR VISITER D'AUTRES FERMES
	PAUSE 12h-15h	PAUSE DEJEUNER ET SIESTE						
	APRES-MIDI 15h-18h	Ateliers ludo-éducatifs avec les enfants	Ateliers ludo-éducatifs avec les enfants	Entretien des planches	Atelier ludo-éducatif avec les enfants			

	HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
SEMAINE III	MATIN 8h-12h	Entretien des pépinières	Fabrication du compost bio	Nettoyage du hangar Entretien des champignons	Nettoyage des enclos Nourrir les volailles Fabrication des provendes bio	Nettoyage des étangs Nourrir les alevins	WEEKEND VISITE TOURISTIQUE	WEEKEND VISITE TOURISTIQUE
	PAUSE 12h-15h	PAUSE DEJEUNER ET SIESTE						
	APRES-MIDI 15h-18h	Ateliers ludo-éducatifs avec les enfants	Ateliers ludo-éducatifs avec les enfants	Nettoyage du hangar Entretien des champignons	Atelier ludo-éducatif avec les enfants	Repiquage des pépinières		

CONDITIONS GENERALES DES CHANTIERS SOLIDAIRES APA

Les présentes conditions générales ont pour objet les conditions d'inscription et de déroulement des chantiers solidaires organisés par Afrique Pleine d'Avenir.

Article 1 : Responsabilité du volontaire

L'association fournit au volontaire des documents d'informations concernant les conditions sanitaires et sécuritaires de son départ. Le volontaire est ensuite seul responsable de la prise en charge de ses vaccinations et traitements médicaux avant, pendant et après son séjour. Il lui convient également de se renseigner sur les risques encourus (www.diplomatie.gouv.fr) et sur les conditions climatiques (<http://monde.meteofrance.com>) de sa destination.

Article 2 : Déroulement de l'activité

Les chantiers à l'étranger sont organisés par Afrique Pleine d'Avenir et ses partenaires locaux. Bien que l'association fasse son maximum pour que les chantiers se déroulent dans les meilleures conditions, elle n'est cependant pas capable de prévoir les modifications dues à d'éventuels événements survenant à échelle locale. En ce qui concerne les conditions de vie, le volontaire souscrit au fait qu'elles sont différentes de celles auxquelles il est habitué. Il est donc de sa responsabilité de s'informer sur l'environnement dans lequel il partira.

Article 3 : Formulaire

Pour que l'inscription soit valide, le formulaire doit être rempli dans son intégralité, signé et accompagné du bulletin d'adhésion à l'association. Ces documents sont à envoyer scannés à l'adresse contact@ong-apa.org

Article 4 : Annulation de notre part

Si le chantier est annulé par Afrique Pleine d'Avenir et/ou par les partenaires locaux, l'association en tiendra informé le volontaire aussitôt que possible. En cas d'annulation de sa part avant la date de début du chantier, Afrique Pleine d'Avenir s'engage à rembourser uniquement les frais de participation. L'assurance annulation auprès de la compagnie aérienne est vivement conseillée. Aucun dédommagement à l'association ne pourra être demandé en cas d'annulation de notre part.

Article 5 : Désistement de votre part

En cas de désistement, merci de prévenir l'association 30 jours avant la date de début de chantier prévue. En cas de désistement de votre part moins de 30 jours avant la date de départ prévue, la totalité des frais de participation au chantier sera due à Afrique Pleine d'Avenir.

Article 6 : Formation au départ

Afin de permettre à chaque volontaire de préparer au mieux son séjour, Afrique Pleine d'Avenir organise plusieurs sessions de formations. Les dates sont communiquées à l'inscription. Cette formation est vivement recommandée.

Article 6 : Assurance

Afrique Pleine d'Avenir est assurée dans le cadre de la Responsabilité Civile. En tant que volontaire, vous bénéficiez de cette assurance.

Article 7 : Processus d'inscription

Une fois votre dossier envoyé, votre inscription n'est pas immédiate. En effet, nous devons préalablement confirmer avec nos partenaires locaux le nombre de places disponibles sur le chantier concerné. Ensuite, nous reprendrons contact rapidement avec vous.

Article 8 : Transport

Le transport jusqu'au pays de destination est à votre charge. Seul le transfert de l'aéroport jusqu'au lieu du chantier est compris dans les frais de participation. Il est aussi demandé à l'ensemble des volontaires de chaque chantier de respecter la date d'arrivée dans le pays d'accueil qui vous sera communiquée ultérieurement.

Article 7 : Paiement

Il est possible d'échelonner le paiement des frais de participation, sous condition que la totalité du paiement soit versée au plus tard 30 jours avant le chantier. Le premier versement est nécessaire pour confirmer votre inscription. Les frais de participation sont à verser par virement bancaire.